

Cabinet dentaire du Dr Patrick BONNE

Chirurgien dentiste à Saint Loubès près de Bordeaux (33)

4 rue du 19 Mars 1962 - 33450 SAINT LOUBES - Tél. : 05 56 74 55 30

<http://dr-bonne-patrick.chirurgiens-dentistes.fr>

LA COURONNE PROVISOIRE

Une couronne provisoire (ou transitoire) est une pièce de résine qui a pour objectif de reconstituer pour une durée limitée (au maximum 3 mois) une dent destinée à être couronnée par la suite.

A la première séance, le dentiste réalise un moulage pour garder la forme de votre dent.

Après avoir taillé la dent, le dentiste réalise une dent provisoire en résine, directement au cabinet grâce à l'auto-moulage précédemment fait.

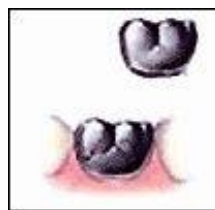
La dent provisoire est ensuite mise en place en attendant que le prothésiste réalise la prothèse définitive.



Taille de la dent



Moulage de la provisoire



Provisoire en place



RÔLES DE LA DENT PROVISOIRE :

- Restaurer ou maintenir l'esthétique.
- Protéger la dent contre la chaleur, le froid, le sucré, les acides (tels que le citron, l'orange etc...) si elle est conservée vivante dans le plan de traitement.
- Assurer l'occlusion (le contact) avec les dents voisines et antagonistes ce qui va permettre d'éviter les déplacements des dents dans tous les plans de l'espace et de maintenir l'espace dentaire nécessaire à la couronne
- Protéger la dent taillée contre les risques de fracture
- Rôle capital dans la cicatrisation gingivale car elle permet de maintenir la gencive au niveau des limites souhaitées, donc d'éliminer le risque de recul et de déchaussement de la gencive entre la séance d'empreinte et la séance de livraison de votre prothèse.

La dent provisoire, bien qu'indispensable, n'est pas prise en charge pas la sécurité sociale, c'est donc un acte « hors nomenclature ».

Cependant, devant la nécessité de cette étape, de plus en plus de mutuelles assurent un remboursement partiel, surtout pour les incisives, canines et prémolaires.